

DEPARTEMENT
Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT
N A N C Y

CANTON
GRAND COURONNÉ



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 FEVRIER 2026**

L'An deux mil vingt-six, le 23 février, le Conseil Municipal de la Commune de PULNOY étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Marc OGIEZ.

Étaient présents :

Mmes et MM. OGIEZ JEANDEL HOUDRY CASTELA BADER ANDRE MASSON N. JACOB C. JACOB DANNEBEY SCHIEL DENIS DEMARNE WEHRLÉN MATHIS DEVITERNE PERROLLAZ Z. BEN ISMAIL

Absents excusés :

J. DEHAYE a donné pouvoir à ML. MASSON

C. FRANCHE a donné pouvoir à M. OGIEZ

C. SIMEANT a donné pouvoir à N. JACOB

L. BABIN a donné pouvoir à A. CASTELA

L. ZIETERSKI a donné pouvoir à Z. BEN ISMAIL

D. ZIETERSKI a donné pouvoir à D. DEVITERNE

R. CORBERAND a donné pouvoir à B. JEANDEL

J. ENEL a donné pouvoir à F. PERROLLAZ

Absente :

S. DUSSIAUX

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Frédéric PERROLLAZ, ayant obtenu la majorité de suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

OBJET

Modification de l'emploi de chargé des affaires juridiques

Nomenclature : 4.1.1 PERSONNELES TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA FPT – Délibérations et conventions

Nombre de Conseillers :

en exercice : 27

présents : 18

votants : 26

pour : 26

contre : 0

abstention : 0

Rapporteur : B. JEANDEL

Exposé des motifs

L'emploi de Chargé des affaires juridiques a été ouvert aux agents détenteurs des grades d'Adjoint Administratif et d'Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe. L'agent qui occupe le poste est lauréat du concours interne de Rédacteur et, à ce titre, est inscrit sur la liste d'aptitude d'accès à ce grade.

Les missions du poste sont cohérentes avec le grade de Rédacteur territorial et peuvent donc justifier la nomination de l'agent sur ce grade.

Afin de pouvoir nommer l'agent sur le grade de promotion, et afin d'anticiper son évolution de carrière ou un futur recrutement sur ce poste, il est nécessaire d'élargir les grades d'accès au poste.

Ainsi, il convient de modifier l'emploi de Chargé des affaires juridiques comme suit :

Emploi ouvert : - aux grades de catégorie C suivants :

- Adjoint Administratif
- Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe
- Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe

Et aux grades de catégorie B suivants :

- Rédacteur
- Rédacteur Principal de 2^{ème} classe
- Rédacteur Principal de 1^{ère} classe

Délibération

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22/12/2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n°2010-329 du 22 mars 2010, fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires territoriaux de la catégorie B de la Fonction Publique Territoriale ;

Considérant l'avis unanimement favorable des commissions en date du 10 février 2026.

Le Conseil Municipal :

- **Permet** l'accès à l'emploi de Chargé des affaires juridiques aux grades de catégorie C et B suivants, à compter du 1^{er} mars 2026 :
 - Adjoint Administratif
 - Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe
 - Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe
 - Rédacteur
 - Rédacteur Principal de 2^{ème} classe
 - Rédacteur Principal de 1^{ère} classe
- **Modifie** le tableau des emplois et des effectifs en conséquence

Inscrit les crédits au budget communal

Le Maire certifie que la liste de délibérations de cette délibération a été publiée sur le site internet de la Mairie le 26/02/2026 et que la convocation a été faite le 17/02/2026.

Le Maire

POUR COPIE CONFORME
PULNOY, le 26 février 2026

Le Maire,
Marc OGIEZ

